

OFFRE DE VENTE

D'un hangar et d'un terrain nu situés :

Zone d'activités Grandin Noury
76500 ELBEUF



PREAMBULE

La Métropole est propriétaire de hangars édifiés sur la zone d'activités Grandin Noury à ELBEUF. Un incendie s'est déclaré en septembre 2016 provoquant la démolition du hangar n°6 et d'importants dégâts matériels sur le hangar n°5. Dans un souci de valorisation de son patrimoine, la Métropole a décidé de ne pas reconstruire le hangar n°6, de ne remettre que partiellement en état le hangar n°5 et de procéder à leur mise en vente.

I. OBJET

La Métropole Rouen Normandie, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), identifié au SIREN sous le numéro 200023414, dont le siège est à ROUEN (76006), 108 Allée François Mitterrand, représenté par Monsieur Yvon ROBERT, agissant en sa qualité de Président,

Organise une vente **EN VUE DE LA CESSION AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER.**

a) Conditions de vente

Les modalités de cette vente sont définies aux termes de la présente offre.

La vente est organisée par la Métropole Rouen Normandie.

Elle a fait l'objet d'une publication sur le site de la Métropole.

Pour tous renseignements ou informations complémentaires se rapportant à l'immeuble et aux modalités de présentation des propositions, il convient de s'adresser à :

La METROPOLE ROUEN NORMANDIE
Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux
Service Immobilier
Le 108
108 Allée François Mitterrand
CS 50589
76006 ROUEN Cedex

Nicolas RODRIGUES

Tel : 02.32.76.44.53

Mail : nicolas.rodrigues@metropole-rouen-normandie.fr

En cas d'incident ou dysfonctionnement technique lors de la fin de la vente, le Vendeur s'autorise à procéder à une nouvelle mise en concurrence pour la vente du Bien.

b) Désignation de l'immeuble

A ELBEUF (Seine Maritime) (76500) Zone d'activités Grandin Noury,

- Un hangar « n°5 » en charpente métallique avec des voiles en béton armé en sous bassement – couverture en bac acier
Surface totale de 372 m² (Atelier : 300m² - Bureaux/sanitaires/circulation : 72 m²)
- Un terrain nu (ex-hangar n°6) d'une superficie de 312m²

c) Dispositions particulières

Immeuble libre de toute location ou occupation

d) Urbanisme

Dispositions applicables au plan local d'urbanisme de Elbeuf : **Zone UXM** : la zone UXM correspond à la zone d'activités mixtes où, à la différence des autres zones d'activités, il n'y a pas de typologies d'activités visées (toutes les destinations et sous destinations sont autorisées).

e) Diagnostiques immobiliers

- Diagnostic amiante : *en cours de réalisation*

- Diagnostic de performance énergétique : en cours de réalisation

II. ORGANISATION DES VISITES

L'immeuble objet de la vente pourra être visité sur simple demande formulée auprès du service immobilier de la Métropole :

Nicolas RODRIGUES

Tel : 02.32.76.44.53

Mail : nicolas.rodriguez@metropole-rouen-normandie.fr

Les intéressés sont invités, à leurs frais exclusifs, à procéder ou faire procéder par leurs conseils, aux vérifications et audits d'ordre technique, administratif ou juridique qu'ils jugent opportuns pour faire une offre d'acquisition.

En conséquence, ils reconnaissent et acceptent qu'en soumettant une offre, ils ont obtenu les informations suffisantes pour faire cette offre sans réserve et sans demande de garantie de leur part.

Tout acquéreur s'engage à n'élever aucune réclamation relative à la nature et à la qualité du bien vendu. Celui-ci sera maintenu dans sa configuration actuelle jusqu'au transfert de propriété.

III. CONTENU DES PROPOSITIONS

a) Identité de l'acquéreur

L'identité de l'acquéreur devra être présentée ainsi qu'il suit, accompagnée le cas échéant des documents désignés.

- Pour la personne physique :
 - Identité complète : nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse de la résidence principale, coordonnées téléphoniques (et éventuellement électroniques), nationalité, profession, situation de famille
- Pour la personne morale :
 - Dénomination détaillée, capital social, siège social, coordonnées
 - Extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers ou équivalent ainsi que le numéro SIRET
 - Nom du (des) dirigeant(s), du (des) représentant(s) légal(aux), ou de la (des) personne(s) dûment habilitée(s)
 - Statuts à jour, datés et certifiés conforme par l'acquéreur
 - Copie certifiée conforme des pouvoirs de la personne représentant l'acquéreur et signataire de la lettre d'offre ferme. Ces pouvoirs doivent permettre au signataire d'engager valablement l'acquéreur, notamment pour la signature de l'acte de vente.

b) Indication relative au prix

L'unité monétaire du contrat de vente est l'EURO et le prix contenu dans l'offre est exprimé en valeur nette de tout droit ou taxe à l'exclusion de tout autre type de proposition.

c) Présentation des propositions

La proposition prendra la forme d'une **offre ferme et définitive**. L'offre sera obligatoirement **envoyée par pli en recommandé avec accusé de réception** à l'adresse indiquée à l'article II et **accompagnée d'une enveloppe affranchie au tarif en vigueur** pour la réponse de l'administration.

Le prix d'acquisition mentionné dans l'offre devra être net de tous frais et taxes diverses. Sauf accord contraire exprès, il est convenu entre l'Acheteur et le Vendeur que tous les frais d'actes relatifs à la réalisation de la présente vente, seront supportés par l'Acquéreur.

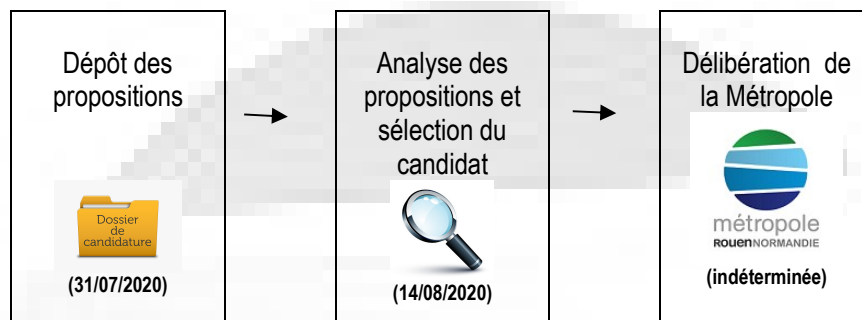
L'offre d'achat devra impérativement être **accompagnée d'une notice explicative** présentant le projet et les motivations de l'acquéreur.

d) Date de limite de présentation des propositions

Le 31 juillet 2020 (cachet de la Poste faisant foi)

e) Instruction des propositions

La procédure d'instruction des propositions est la suivante :



f) Choix de l'acquéreur

La Métropole Rouen Normandie choisit librement l'acquéreur. Ce choix devra obligatoirement être validé par le Bureau métropolitain.

Les critères de sélection retenus sont les suivants : **le prix offert / le montage financier envisagé / les garanties de solvabilité et de sûreté financière (exemple : accord de principe de prêt) / les conditions suspensives présentés par l'acquéreur / la notice explicative.**

La Métropole Rouen Normandie se réserve le droit d'interrompre le processus de vente à tout moment et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les intéressés puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation ou le remboursement de leurs frais préalables ou honoraires de conseil.